

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
PRÉFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE**

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

COMMUNE D'AUBIN-SAINT-VAAST

**ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA SUPPRESSION
DU PASSAGE A NIVEAU n° 106
DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER SAINT-POL – ÉTAPLES**

Le public est prévenu qu'en application de la circulaire n° 71-121 du 21 octobre 1971 et en exécution de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2013 une enquête publique aura lieu en Mairie d'AUBIN-SAINT-VAAST pendant 18 jours consécutifs du 26 novembre au 13 décembre 2013 inclusivement sur le projet de suppression du passage à niveau n° 106 sur le territoire de la commune d'AUBIN-SAINT-VAAST, présenté par la Société Nationale des Chemins de fer Français.

M. Jean-Paul DELVART est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans la mairie de la commune susvisée aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie d'AUBIN-SAINT-VAAST.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie d'AUBIN-SAINT-VAAST :

- le mardi 26 novembre 2013, de 9h00 à 12h00 ;
- le jeudi 5 décembre 2013, de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 13 décembre 2013 de 14h00 à 17h00.